

Vers une dégradation des principes du DPMIn

Mardi 16 juin 2026

Séminaire en justice juvénile

Salle 102 - LORO

Fondation universitaire Kurt Bösch,
Chemin de l'Institut 18, Sion/Bramois

Public intéressé : Ce séminaire s'adresse aux professionnel-les, étudiant-es avancé-es et doctorant-es du domaine ainsi qu'aux politiques. Journalistes bienvenu-es.

Langue du séminaire : français

Finance d'inscription : CHF 130.- (étudiant-es CHF 65.-), lunch compris

Argument et inscription (délai 10.06.26)

sur le site www.childsrighs.org



Programme

Président de la Journée : M. **Olivier Boillat**, Président de l'Association Latine des Juges des Mineurs et juge au Tribunal des Mineurs de Genève

09h00

Ouverture du Séminaire

Un thème d'actualité ! Mme **Géraldine Gianadda**, Présidente du Conseil de Fondation de l'IDE

Délinquance juvénile : Intérêt de l'enfant et/ou intérêt public, M. **Olivier Boillat**

Présentations

09h30

Modifications du DPMin : quelle place pour les principes d'éducation et de protection ? Mme **Sara Follonier**, avocate, Etude Mangeat, Genève

10h00

Que dit le droit international ? M. **Jean Zermatten**, expert en droits de l'enfant, IDE, Sion

10h30

Pause

10h45

Le « risque zéro » : une illusion ! Le cas particulier des mineur-es auteur-es d'infractions sexuelles, Mme **Vanessa Michel**, M. Sc. Criminologie, Université de Montréal. Coordinatrice santé sexuelle et prévention des violences sexuelles, Fribourg

11h15

Rapport du Conseil fédéral au Postulat Engler, Mme **Beatrice Kalbermatter**, Office fédéral de la Justice, Cheffe suppléante de l'Unité Exécution des peines et mesures, Berne

11h45

Nouvelle conférence des autorités pénales des mineurs, Mme **Danielle Kipfer**, Juge des Mineurs, Thoune et membre du Comité de la SSDPM

12h00

Débat avec la salle

Conduite : M. **Jonathan Rutschmann**, avocat spécialiste en droit pénal, docteur en droit, chargé de cours aux Universités de Lausanne, Genève et Fribourg

12h30

Lunch on the spot



Programme

13h30 Délinquance juvénile, entre prévention et répression, Prof. Dr **Sandrine Haymoz**, HES-SO, Fribourg

14h00 **Travail en ateliers**

Atelier 1 : Les mesures thérapeutiques et le DPMIn, animé par Mme **Nathalie Kocherhans**, juge des mineur-es au Tribunal du Littoral et du Val-de-Travers, Neuchâtel et M. **Thomas Demessence**, pédopsychiatre expert auprès des Tribunaux

Atelier 2 : Le placement des inclassables/incasables, animé par Mme **Séphora Neto de Lima**, La Batoude, Fondation Carrefour, Neuchâtel et M. **Philippe Tamarcaz**, Directeur de l'Institut St-Raphaël, Valais

Atelier 3 : Des sanctions plus sévères ? pour quoi ? pour qui ? animé par Mme **Julie Voide**, Juge des mineurs et membre du Comité SSDPM et M. **Alexandre Sudan**, Juge des mineurs, tous deux actifs auprès du Tribunal des mineurs, Valais

15h30 *Pause*

15h45 **Table Ronde** : Journaliste, politique et professionnel-les

Mme **Maria Locher**, Capitaine, Cheffe de de l'arrondissement de police judiciaire pour le Valais central

M. **Yann Colliou**, Dr en droit, responsable du programme accès à la justice de la Fondation Terre des Hommes

M. **Christian Dandrès**, conseiller national, président du Syndicat des services publics

M. **Christophe Borel**, avocat, Lausanne

M. **Julien Wicky**, Rédacteur en Chef adjoint, Le Nouvelliste, Sion

Débat conduit par M. **Jonathan Rutschmann**, CIDE, UNIGE

16h45 **Restitution des ateliers**

17h00 **Conclusion et fin de la journée : IDE**

